



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Consultation publique



Consultation publique
préalable au lancement
d'un appel aux candidatures
en FM dans le ressort du CTA
de Dijon

Avril 2021

VERSION PUBLIQUE

© Conseil supérieur de l'audiovisuel



Sommaire

Présentation et modalités de participation	4
1. Les objectifs de la consultation publique	4
2. Mode de transmission des réponses	4
3. Caractère public des réponses	4
Introduction.....	5
Le paysage radiophonique dans le ressort du CTA de Dijon	6
1. Les caractéristiques géographiques, démographiques et économiques du CTA de Dijon ...	6
1.1. Territoire : situation géographique.....	6
1.2. Principaux indicateurs sociodémographiques.....	7
1.3. Principaux éléments économiques.....	7
2. Le paysage médiatique dans le ressort du CTA de Dijon	8
2.1. L'offre radiophonique FM dans le ressort du CTA de Dijon.....	8
2.2. L'offre radiophonique DAB+ dans le ressort du CTA de Dijon.....	13
2.3. L'audience du média radio dans le ressort du CTA de Dijon	14
2.4. Les principaux marchés publicitaires locaux dans le ressort du CTA de Dijon	16
3. L'appel aux candidatures FM faisant l'objet de la présente consultation	20
3.1. L'historique des appels partiels aux candidatures depuis le dernier appel général	20
3.2. Fréquences susceptibles d'être concernées par le futur appel aux candidatures	21
Définition des zones de recherche de fréquences.....	25
Questionnaire	28
Modalités des contributions techniques	28
Annexe 1 : Liste des fréquences dont les autorisations arriveront à échéance le 16 janvier 2023	30
Annexe 2 : Données à caractère personnel traitées dans le cadre de la consultation publique préalable au lancement d'un appel aux candidatures en FM dans le ressort du CTA de Dijon.....	37



Présentation et modalités de participation

En application de sa [feuille de route pour les appels aux candidatures généraux de la période 2021-2026](#), le Conseil supérieur de l'audiovisuel ouvre une consultation publique préalable à l'élaboration d'un plan de fréquences en FM dans le ressort du comité territorial de l'audiovisuel (CTA) de Dijon.

1. Les objectifs de la consultation publique

Objectif n° 1 : déterminer les zones de recherche pour dégager de nouvelles fréquences.

Objectif n° 2 : procéder à un état des lieux de la situation économique des marchés radiophoniques en cause.

2. Mode de transmission des réponses

Les réponses à la consultation devront être adressées au Conseil supérieur de l'audiovisuel au plus tard **le 14 juin 2021**.

Ces réponses seront transmises par courrier électronique : consultationappelfm.ctadijon@csa.fr, en précisant comme objet « Réponse à la consultation publique FM CTA de Dijon » ; les réponses pourront être accompagnées de contributions techniques.

3. Caractère public des réponses

Les réponses seront considérées comme publiques et pourront être publiées sur le site internet du Conseil, à l'exception des éléments dont la confidentialité sera explicitement demandée et des contributions techniques. Par la suite, une synthèse des réponses et une liste des zones faisant l'objet d'une recherche de fréquences seront publiées sur le site internet du CSA.



Introduction

Dans le périmètre géographique du CTA de Dijon (départements de la Côte-d'Or, du Doubs, du Jura, de la Nièvre, de Haute-Saône, de Saône-et-Loire, de l'Yonne et du Territoire de Belfort), un appel aux candidatures doit être prochainement lancé en raison de l'arrivée à échéance le 16 janvier 2023 de nombreuses autorisations relatives à des fréquences FM. Cet appel concernera également quelques fréquences situées dans le ressort des CTA de Clermont-Ferrand et Poitiers, du fait de contraintes de programme.

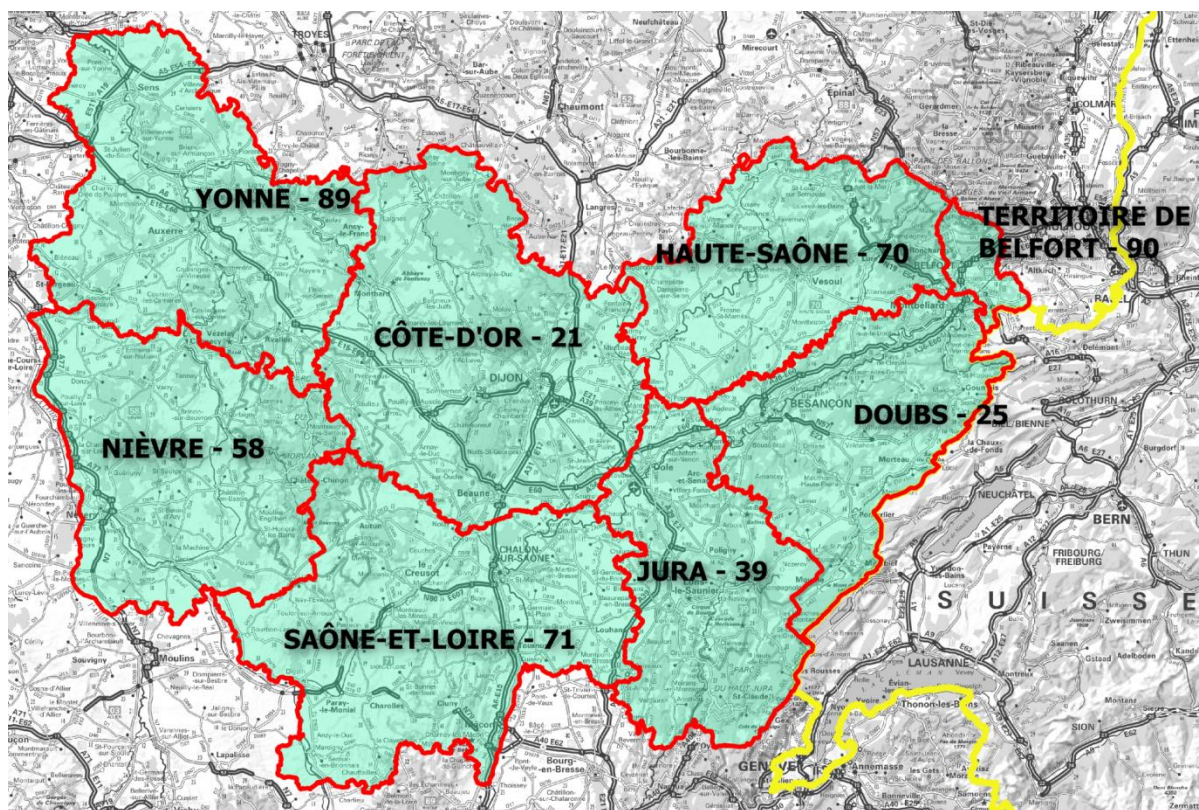
L'appel aux candidatures en DAB+ du 1^{er} juin 2016 (appel n° 2) a notamment porté sur l'allotissement local de Mâcon-Cluny, situé dans la région Bourgogne-Franche-Comté. Les autorisations issues de cet appel ont été délivrées le 20 décembre 2017 et le démarrage des émissions a débuté en 2018, ce qui a permis à trois opérateurs exploitant trois fréquences de bénéficier, le 1^{er} avril 2020, d'une prorogation de leurs autorisations de diffusion en FM. En effet, en application du dernier alinéa du II de l'article 29-1 de la loi du 30 septembre 1986, « *les services déjà autorisés en mode analogique, conformément à l'article 29, faisant l'objet d'une autorisation d'émettre en mode numérique, à l'occasion des premiers appels à candidatures du Conseil supérieur de l'audiovisuel en application des dispositions du présent article, se voient accorder une prolongation de plein droit de leurs autorisations d'émettre en mode analogique de cinq ans* ».

Par la suite, l'appel aux candidatures en DAB+ du 18 juillet 2018 (appel n° 5) a notamment porté sur quatre allotissements étendus et locaux situés dans la région Bourgogne-Franche-Comté, à Besançon et Dijon. Les autorisations issues de cet appel concernant les allotissements de Dijon ont été délivrées le 5 février 2020 et leur entrée en vigueur est fixée au 15 juillet 2021. La délivrance des autorisations pour l'allotissement local et l'allotissement étendu de Besançon devrait intervenir au premier semestre 2021 pour un démarrage des émissions en 2022. Ces démarrages d'émissions pourraient ainsi permettre à certains opérateurs de bénéficier également d'une prorogation de leur autorisation de diffusion en FM. Dès lors, si, postérieurement au lancement de l'appel, des autorisations en mode analogique devaient être prorogées en vertu de l'article 29-1, le Conseil retirerait les fréquences concernées de l'appel aux candidatures en FM.

Le paysage radiophonique dans le ressort du CTA de Dijon

1. Les caractéristiques géographiques, démographiques et économiques du CTA de Dijon

1.1. Territoire : situation géographique



Source : CSA.

Le ressort du comité territorial de l'audiovisuel de Dijon s'étend sur une superficie totale de 47 783 km² et correspond aux délimitations géographiques de la région Bourgogne-Franche-Comté.



1.2. Principaux indicateurs sociodémographiques

Au 1^{er} janvier 2017, 2 811 423 habitants étaient recensés dans les huit départements de la région Bourgogne-Franche-Comté. Entre 2012 et 2017, la population a baissé de 0,19 %. Elle est majoritairement composée d'actifs malgré une augmentation de la tranche d'âge des 60 ans et plus depuis 2012 (+ 9,11 %).

Répartition de la population en Bourgogne-Franche-Comté par tranche d'âge

	2017	2012
Ensemble	2 811 423	2 816 814
0 à 14 ans	480 598	495 537
15 à 29 ans	455 558	475 139
30 à 44 ans	490 800	522 088
45 à 59 ans	567 136	574 954
60 à 74 ans	511 937	454 910
75 ans ou plus	305 394	294 186

Source : INSEE, recensement de la population en 2012 et 2017.

Les principales agglomérations sont Dijon (245 875 habitants), Besançon (137 837 habitants) et Montbéliard (112 634 habitants)¹.

1.3. Principaux éléments économiques

À l'instar des autres régions françaises, les principales activités économiques sont les activités tertiaires de services et de commerce, dans une proportion toutefois légèrement moindre que la moyenne nationale (65 %).

Le secteur administré (administration publique, enseignement, santé et action sociale) constitue l'autre pilier de l'économie de ce territoire ; sa part y est nettement supérieure à la moyenne nationale (13,4 %). La part de la construction est similaire à celle de la moyenne nationale (10,2 %) tandis que celle de l'agriculture est nettement plus importante que celle de la moyenne nationale (4,5 %) de même que celle de l'industrie (6,9 %).

¹ Source : INSEE, recensement de la population en 2017.



Établissements économiques dans la région Bourgogne-Franche-Comté au 31 décembre 2017	
Total	89 363 ²
Agriculture	7,1 %
Industrie	8,9 %
Construction	10,0 %
Établissements du secteur du commerce, des transports et services divers	56,0 %
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	19,3 %
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	18,1 %

Source : INSEE, FLORES en géographie au 1^{er} janvier 2020.

2. Le paysage médiatique dans le ressort du CTA de Dijon

À titre liminaire, on précisera qu'en complément des médias nationaux, privés ou publics, le CTA de Dijon compte plusieurs médias locaux sur différents supports autres que radiophoniques, notamment :

- six titres de presse quotidienne régionale (PQR) diffusés sur une partie du territoire : *Le Bien Public* (Côte-d'Or), *L'Est Républicain* (Franche-Comté), *Le Journal de Saône-et-Loire* (Saône-et-Loire), *Le Journal du Centre* (Nièvre), *Le Progrès* (Jura) et *L'Yonne républicaine* (Yonne et nord de la Nièvre). *Le Bien Public*, *L'Est Républicain*, *Le Journal de Saône-et-Loire* et *Le Progrès* sont détenus par le groupe EBRA tandis que *Le Journal du Centre* et *L'Yonne républicaine* sont détenus par le groupe Centre France ;
- deux chaînes de télévision locale publiques : *France 3 Bourgogne* et *France 3 Franche-Comté*.

2.1. L'offre radiophonique FM dans le ressort du CTA de Dijon

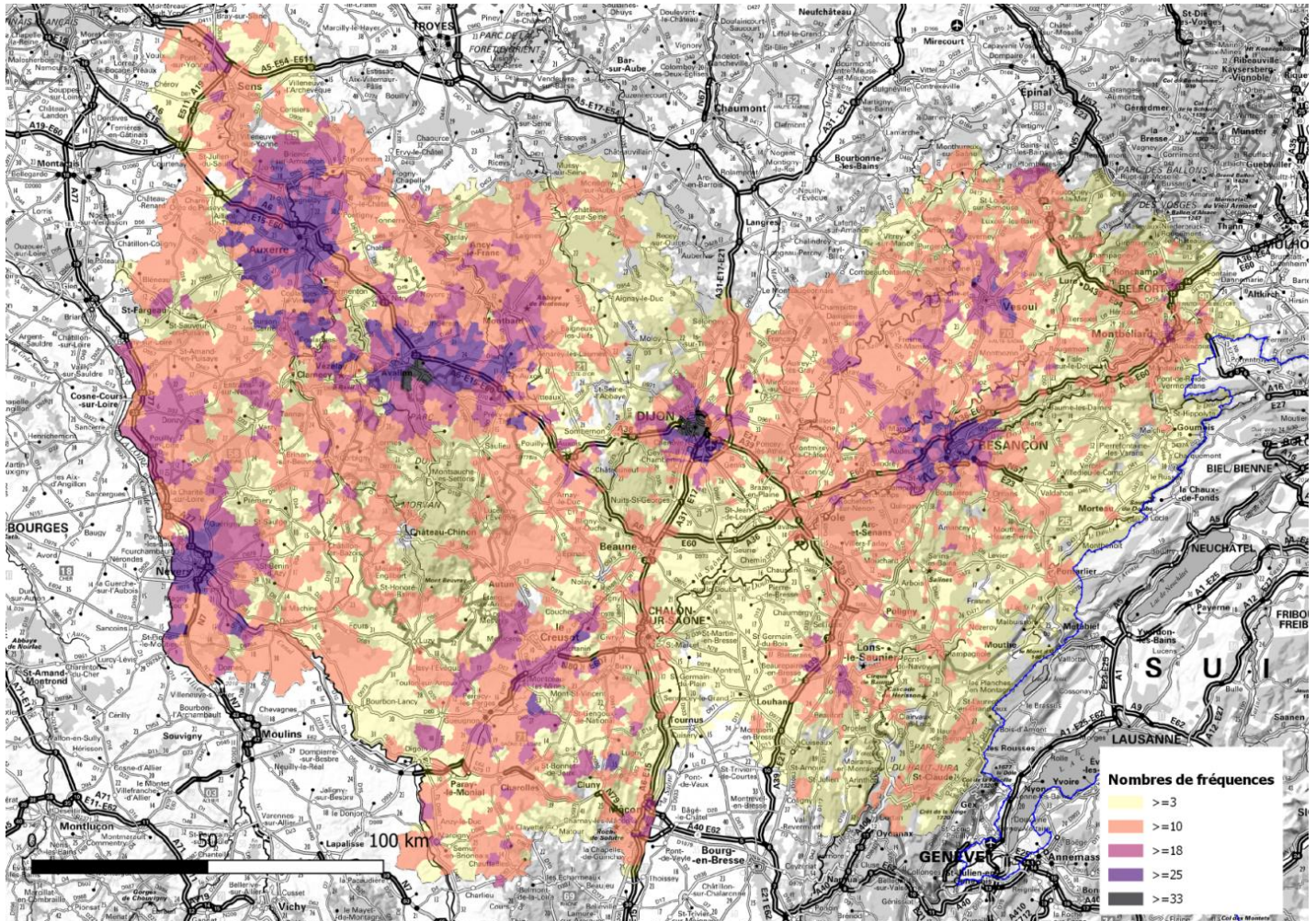
- **Diffusion des services de radio**

Dans le CTA de Dijon, il existe une double difficulté à assurer des conditions de réception optimales dans toutes les zones avec, d'une part, un relief montagneux (le Morvan à l'ouest, le Jura à l'est, ainsi qu'une partie du massif des Vosges au nord-est de la région) limitant naturellement la propagation des ondes et, d'autre part, une forte exposition aux fréquences en provenance notamment de la Suisse et de l'Allemagne.

² En France : 2 172 233 établissements.



Carte d'encombrement spectral du CTA de Dijon (les fréquences recensées peuvent être partiellement brouillées)



Source : CSA à partir des données de « MaRadioFM » de novembre 2019 – seules les fréquences de droit français sont prises en compte.

Aujourd'hui, chaque commune du CTA de Dijon reçoit en moyenne 12 fréquences FM.



- **Fréquences FM, opérateurs et catégories**
- Répartition des fréquences par territoire :

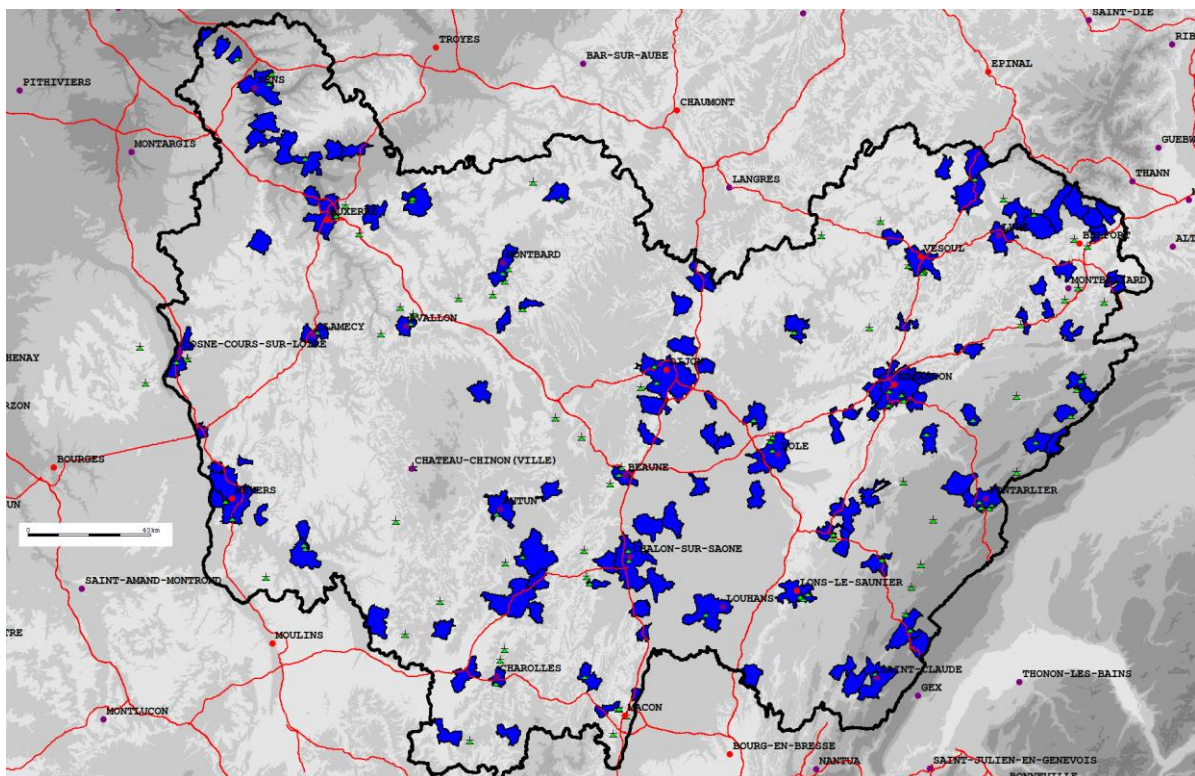
CTA et départements

	CTA de Dijon	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et Loire	Yonne	Territoire de Belfort
Nombre de zones de planification FM pour les radios privées	49	6	11	7	7	5	7	5	1
Nombre de fréquences attribuées à des radios privées*	299	45	49	32	37	25	55	46	10
Nombre de fréquences attribuées au service public	150	31	29	19	6	5	31	28	1

* Y compris réémetteurs de confort

Source : CSA.

Zonage FM et implantation des points de diffusion (radios privées)



Source : CSA.



Liste des 49 zones FM dans le ressort du CTA de Dijon

Département	Zone
21	Arnay-le-Duc
21	Beaune
21	Châtillon-sur-Seine
21	Dijon
21	Montbard
21	Semur-en-Auxois
25	Besançon
25	Déservillers
25	Frasne
25	Isle-sur-le-Doubs
25	Maîche
25	Montbéliard
25	Morteau
25	Ornans
25	Pierrefontaine-les-Varans
25	Pontarlier
25	Villers-le-Lac
39	Champagnole
39	Dole
39	Lons-le-Saunier
39	Morez
39	Poligny
39	Saint-Claude
39	Saint-Laurent-en-Grandvaux
58	Château-Chinon

Département	Zone
58	Clamecy
58	Cosne-Cours-sur-Loire
58	Decize
58	Dornes
58	Nevers
58	Saint-Honoré-les-Bains
70	Gray
70	Jussey
70	Luxeuil-les-Bains
70	Ronchamp
70	Vesoul
71	Autun
71	Chalon-sur-Saône
71	Charolles
71	Digoin
71	Gueugnon
71	Le Creusot
71	Mâcon
89	Auxerre
89	Avallon
89	Cravant
89	Sens
89	Tonnerre
90	Belfort

Offre radiophonique disponible dans les principales agglomérations

Zone	Population (unité urbaine)	Fréquences FM attribuées à des radios privées	Fréquences FM attribuées à des radios publiques ³
Dijon (21)	245 875	21	10
Besançon (25)	137 837	20	10
Montbéliard (25)	112 634	11	2

³ Seules les fréquences diffusées depuis le ressort du CTA de Dijon sont décomptées. Les diffusions depuis des sites implantés dans des CTA voisins (exemple : Mont-Pilat, Gex) ne sont pas intégrées dans ce décompte.



Zone	Population (unité urbaine)	Fréquences FM attribuées à des radios privées	Fréquences FM attribuées à des radios publiques ³
Belfort (90)	80 035	10	1
Chalon-sur-Saône (71)	79 506	12	2
Mâcon (71)	60 022	12	0

Sources : CSA et INSEE, recensement de la population en 2017.

- Répartition des fréquences FM, services de radio et éditeurs :

Le CTA de Dijon compte 84 services de radio privés et neuf services de radio publics, soit 93 services au total.

Répartition au sein du secteur privé

	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Cat. D	Cat. E	Total
Fréquences*	62	45	35	104	53	299
Services de radio	36	11	18	16	3	84
Éditeurs de services	36	11	6	16	3	72

* Y compris réémetteurs de confort.

Source : CSA.

Répartition des fréquences au sein du secteur public⁴

	France Inter	France Culture	France Musique	France Info	France Bleu*	Mouv'
Fréquences	37	36	36	14	25	2

Source : CSA.

* France Bleu Auxerre, France Bleu Belfort, France Bleu Besançon et France Bleu Bourgogne.

⁴ Seules les fréquences diffusées depuis le ressort du CTA de Dijon sont décomptées. Les diffusions depuis des sites implantés dans des CTA voisins (exemple : Mont-Pilat, Gex) ne sont pas intégrées dans ce décompte.



- Répartition des services de radio et des fréquences par groupe :

Groupe	Nombre de services ⁵	Nombre de fréquences*
Radio France	9	150
NRJ Group	13	55
Lagardère News	6	50
M6	6	40
Soropar Group	3	18
Nakama	1	16
Altice	1	12
Espace Groupe	2	9
Groupe 1981	2	6
Les Échos	1	5

* Y compris réémetteurs de confort.

Source : CSA.

2.2. L'offre radiophonique DAB+ dans le ressort du CTA de Dijon

Depuis l'appel du 1^{er} juin 2016, et à la suite de l'appel du 18 juillet 2018, la radio numérique terrestre est déployée dans le ressort du CTA de Dijon à travers un allotissement étendu (qui, à quelques exceptions près, recouvre les départements de Saône-et-Loire, Côte-d'Or et Haute-Marne) et deux allotissements locaux (recouvrant les bassins de vie de Dijon, d'une part, et Mâcon et Cluny, d'autre part)⁶. Les émissions ont démarré le 5 décembre 2018 à Mâcon et Cluny et sont susceptibles de démarrer à compter du 15 juillet 2021 pour les allotissements de Dijon.

34 services sont aujourd'hui autorisés à émettre en DAB+ sur 39 places, 33 radios privées et une radio publique. Quatre de ces services sont diffusés uniquement en DAB+, les autres services étant autorisés également en FM, soit dans le ressort du CTA de Dijon, soit dans le ressort d'autres CTA.

Répartition des services de radio en DAB+ par catégorie

	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Cat. D	Cat. E	SP	Total
Services de radio	6	9	4	13	1	1	34

⁵ Y compris les services franchisés.

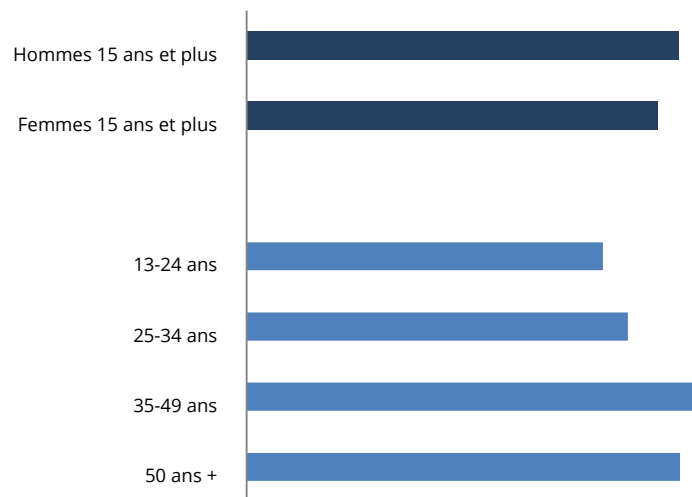
⁶ En outre, l'allotissement Lyon étendu, dont le multiplex a également démarré les émissions le 5 décembre 2018, recouvre quelques zones du CTA de Dijon.



2.3. *L'audience du média radio dans le ressort du CTA de Dijon*⁷

Avec [80;90[% des individus de 13 ans et plus qui écoutent la radio chaque jour de la semaine, soit [...] auditeurs quotidiens, et une durée d'écoute par auditeur quotidienne moyenne de [...], l'audience du média radio **dans la région Bourgogne-Franche-Comté** se situe nettement au-dessus de l'audience de la radio sur le plan national (audience cumulée de [70;80[% pour une durée d'écoute par auditeur de [...]).

- ***Audience cumulée du média radio par cible dans la région Bourgogne-Franche-Comté***



- ***Part d'audience par agrégat dans la région Bourgogne-Franche-Comté***

[...]

⁷ Source : Médiamétrie, Médialocales (septembre 2019-juin 2020 hors périodes de confinement, cible 13+, L-V, 5h-24h) et 126 000 Radio (septembre 2019-juin 2020, cible 13+, L-V, 5h-24h), cumul des régions Bourgogne et Franche-Comté.



• **Audience cumulée et part d'audience des principaux services de radio dans la région Bourgogne-Franche-Comté**

	Audience cumulée	
	S 18 - J 19	S 19 - J 20*
RTL	[10;20[%	[10;20[%
France Inter	[10;20[%	[10;20[%
NRJ	[10;20[%	[10;20[%
France Bleu	[10;20[%	[5;10[%
Nostalgie	[5;10[%	[5;10[%
France Info	[5;10[%	[5;10[%
Skyrock	[5;10[%	[5;10[%
Europe 1	[5;10[%	[5;10[%
Fun Radio	[5;10[%	[0;5[%
RTL 2	[0;5[%	[0;5[%
Chérie FM	[5;10[%	[0;5[%
Virgin Radio	[0;5[%	[0;5[%
RFM	[0;5[%	[0;5[%
RMC	[5;10[%	[0;5[%
France Culture	[0;5[%	[0;5[%
Fréquence Plus	[0;5[%	[0;5[%
Plein Air	[0;5[%	[0;5[%
Radio Star	[0;5[%	[0;5[%
Rire et Chansons	[0;5[%	[0;5[%
France Musique	[0;5[%	[0;5[%
Jazz Radio	[0;5[%	[0;5[%
Vibration	[0;5[%	[0;5[%
Radio Classique	[0;5[%	[0;5[%
K6 FM	[0;5[%	[0;5[%
Plein Cœur	[0;5[%	[0;5[%
Radio Scoop	[0;5[%	[0;5[%
M Radio	[0;5[%	[0;5[%
Oüi FM	[0;5[%	[0;5[%
Radio FG	[0;5[%	[0;5[%

* hors confinement.

	Part d'audience	
	S 18 - J 19	S 19 - J 20*
RTL	[10;20[%	[10;20[%
France Inter	[10;20[%	[10;20[%
France Bleu	[5;10[%	[5;10[%
NRJ	[5;10[%	[5;10[%
Europe 1	[5;10[%	[5;10[%
Nostalgie	[5;10[%	[5;10[%
Chérie FM	[0;5[%	[0;5[%
Skyrock	[0;5[%	[0;5[%
RTL 2	[0;5[%	[0;5[%
Fun Radio	[0;5[%	[0;5[%
RMC	[0;5[%	[0;5[%
RFM	[0;5[%	[0;5[%
France Info	[0;5[%	[0;5[%
France Culture	[0;5[%	[0;5[%
Virgin Radio	[0;5[%	[0;5[%
Fréquence Plus	[0;5[%	[0;5[%
France Musique	[0;5[%	[0;5[%
Plein Air	[0;5[%	[0;5[%
Radio Star	[0;5[%	[0;5[%
Vibration	[0;5[%	[0;5[%
Radio Classique	[0;5[%	[0;5[%
Rire et Chansons	[0;5[%	[0;5[%
Jazz Radio	[0;5[%	[0;5[%

* hors confinement.



2.4. Les principaux marchés publicitaires locaux dans le ressort du CTA de Dijon

La présente consultation publique analyse l'évolution des investissements publicitaires au sein des sept unités urbaines de plus de 50 000 habitants situées dans le ressort du CTA de Dijon : **Dijon** (préfecture de la Côte-d'Or, préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté), **Besançon** (préfecture du Doubs), **Montbéliard** (sous-préfecture du Doubs), **Belfort** (préfecture du Territoire de Belfort), **Chalon-sur-Saône** (sous-préfecture de la Saône-et-Loire), **Mâcon** (préfecture de la Saône-et-Loire), **Nevers** (préfecture de la Nièvre).

À titre liminaire, il est précisé que cette consultation publique a été rédigée sur le fondement de données n'intégrant pas les effets de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, dont il apparaît difficile d'établir de façon immédiate et avec précision les conséquences sur les marchés publicitaires locaux.

Les principales unités urbaines situées dans la région Bourgogne-Franche-Comté ont toutes connu une baisse des investissements publicitaires entre 2007 et 2019, bien que celle-ci soit assez limitée dans les agglomérations de Dijon, Besançon et Mâcon (de l'ordre de [5;10[% à [5;10[%).

Les dépenses publicitaires globales mesurées en 2019 au sein de ces trois unités urbaines sont par ailleurs supérieures à celles mesurées en moyenne au sein des unités urbaines de taille comparable ([30;40[M€ enregistrés à Dijon contre [30;40[M€ dans les agglomérations de 200 000 à 300 000 habitants, [20;30[M€ à Besançon contre [20;30[M€ dans les agglomérations de 100 000 à 200 000 habitants et [10;20[M€ à Mâcon contre [5;10[M€ dans les villes de 30 000 à 50 000 habitants).

Quelle que soit la zone, la baisse des investissements publicitaires locaux observée entre 2007 et 2019 est imputable à la forte contraction des dépenses des annonceurs en direction des supports médias (baisse de [20;30[% à [50;60[% selon la zone). En revanche, les dépenses hors-médias se sont stabilisées ou ont augmenté sur la période dans quatre des sept unités urbaines étudiées (Dijon, Besançon, Mâcon et Chalon-sur-Saône).

À l'exception de l'affichage, qui progresse dans cinq zones sur sept, les médias historiques ont connu une baisse des dépenses publicitaires entre 2007 et 2019, la presse étant le média dont le recul des investissements est le plus marqué (de l'ordre de [50;60[% à [70;80[% selon la zone).

S'agissant plus particulièrement des dépenses publicitaires radiophoniques, celles-ci se sont fortement contractées dans la plupart des agglomérations étudiées (baisse de [10;20[% à [40;50[%) tandis qu'elles ont progressé à Besançon ([0;+5[%) et, plus fortement, à Mâcon ([+30;+40[%).



Évolution de la dépense publicitaire dans la zone de Dijon (Côte d'Or)

Dépenses publicitaires	2007	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évol. 2007-2019
Dépenses publicitaires totales (en M€)	[40;50[[30;40[[30;40[[30;40[[40;50[[30;40[[30;40[[30;40[[-10;-5[%
<i>Dépenses publicitaires par habitant (en €)</i>	[150;200[[150;200[[150;200[[150;200[[150;200[[150;200[[150;200[[150;200[[-20;-10[%
Dépenses publicitaires hors-médias (en M€)	[20;30[[20;30[[20;30[[20;30[[20;30[[20;30[[20;30[[20;30[[+5;+10[%
Dépenses publicitaires médias (en M€)	[20;30[[10;20[[10;20[[10;20[[10;20[[10;20[[10;20[[10;20[[-30;-20[%
<i>Dépenses publicitaires médias par habitant (en €)</i>	[75;100[[50;75[[50;75[[50;75[[50;75[[50;75[[50;75[[50;75[[-40;-30[%
Dépenses publicitaires radiophoniques (en M€)	[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[-20;-10[%

Source : France Pub.

Évolution de la dépense publicitaire dans la zone de Besançon (Doubs)

Dépenses publicitaires	2007	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évol. 2007-2019
Dépenses publicitaires totales (en M€)	[20;30[[20;30[[20;30[[20;30[[20;30[[20;30[[20;30[[20;30[[-10;-5[%
<i>Dépenses publicitaires par habitant (en €)</i>	[150;200[[150;200[[150;200[[150;200[[150;200[[150;200[[150;200[[150;200[[-20;-10[%
Dépenses publicitaires hors-médias (en M€)	[10;20[[10;20[[10;20[[10;20[[10;20[[10;20[[10;20[[10;20[[+5;+10[%
Dépenses publicitaires médias (en M€)	[10;20[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[-30;-20[%
<i>Dépenses publicitaires médias par habitant (en €)</i>	[75;100[[50;75[[50;75[[50;75[[50;75[[50;75[[50;75[[50;75[[-30;-20[%
Dépenses publicitaires radiophoniques (en M€)	[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;+5[%

Source : France Pub.

Évolution de la dépense publicitaire dans la zone de Montbéliard (Doubs)

Dépenses publicitaires	2007	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évol. 2007-2019
Dépenses publicitaires totales (en M€)	[10;20[[10;20[[10;20[[10;20[[5;10[[5;10[[5;10[[10;20[[-50;-40[%
<i>Dépenses publicitaires par habitant (en €)</i>	[150;200[[75;100[[75;100[[75;100[[75;100[[75;100[[75;100[[75;100[[-50;-40[%
Dépenses publicitaires hors-médias (en M€)	[10;20[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[-50;-40[%
Dépenses publicitaires médias (en M€)	[5;10[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[-50;-40[%
<i>Dépenses publicitaires médias par habitant (en €)</i>	[50;75[[30;40[[30;40[[30;40[[20;30[[20;30[[20;30[[30;40[[-50;-40[%
Dépenses publicitaires radiophoniques (en M€)	[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[-20;-10[%

Source : France Pub.



Évolution de la dépense publicitaire dans la zone de Belfort (Territoire de Belfort)

Dépenses publicitaires	2007	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évol. 2007-2019
Dépenses publicitaires totales (en M€)	[10;20[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[-50;-40] %
<i>Dépenses publicitaires par habitant (en €)</i>	[150;200[[100;150[[100;150[[75;100[[75;100[[75;100[[75;100[[75;100[[-50;-40] %
Dépenses publicitaires hors-médias (en M€)	[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[0;5[[5;10[[5;10[[-40;-30] %
Dépenses publicitaires médias (en M€)	[5;10[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[-60;-50] %
<i>Dépenses publicitaires médias par habitant (en €)</i>	[50;75[[30;40[[30;40[[20;30[[20;30[[20;30[[20;30[[20;30[[-60;-50] %
Dépenses publicitaires radiophoniques (en M€)	[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[-40;-30] %

Source : France Pub.

Évolution de la dépense publicitaire dans la zone de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire)

Dépenses publicitaires	2007	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évol. 2007-2019
Dépenses publicitaires totales (en M€)	[10;20[[10;20[[10;20[[10;20[[10;20[[10;20[[10;20[[10;20[[-30;-20] %
<i>Dépenses publicitaires par habitant (en €)</i>	[150;200[[150;200[[150;200[[150;200[[150;200[[150;200[[150;200[[100;150[[-30;-20] %
Dépenses publicitaires hors-médias (en M€)	[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[0;+5] %
Dépenses publicitaires médias (en M€)	[5;10[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[-50;-40] %
<i>Dépenses publicitaires médias par habitant (en €)</i>	[75;100[[50;75[[50;75[[50;75[[40;50[[40;50[[40;50[[40;50[[-50;-40] %
Dépenses publicitaires radiophoniques (en M€)	[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[-50;-40] %

Source : France Pub.

Évolution de la dépense publicitaire dans la zone de Mâcon (Saône-et-Loire)

Dépenses publicitaires	2007	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évol. 2007-2019
Dépenses publicitaires totales (en M€)	[10;20[[10;20[[5;10[[5;10[[5;10[[10;20[[10;20[[10;20[[-10;-5] %
<i>Dépenses publicitaires par habitant (en €)</i>	[200;250[[200;250[[150;200[[150;200[[200;250[[200;250[[150;200[[150;200[[-30;-20] %
Dépenses publicitaires hors-médias (en M€)	[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[+10;+20] %
Dépenses publicitaires médias (en M€)	[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[-30;-20] %
<i>Dépenses publicitaires médias par habitant (en €)</i>	[100;150[[50;75[[50;75[[50;75[[50;75[[50;75[[50;75[[50;75[[-50;-40] %
Dépenses publicitaires radiophoniques (en M€)	[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[+30;+40] %

Source : France Pub.



Évolution de la dépense publicitaire dans la zone de Nevers (Nièvre)

Dépenses publicitaires	2007	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évol. 2007-2019
Dépenses publicitaires totales (en M€)	[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[-20;-10[%
<i>Dépenses publicitaires par habitant (en €)</i>	[100;150[[100;150[[100;150[[100;150[[100;150[[100;150[[100;150[[100;150[[-20;-10[%
Dépenses publicitaires hors-médias (en M€)	[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[0;5[[0;5[[5;10[[0;5[[-5;0[%
Dépenses publicitaires médias (en M€)	[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[-40;-30[%
<i>Dépenses publicitaires médias par habitant (en €)</i>	[50;75[[40;50[[40;50[[40;50[[30;40[[30;40[[40;50[[40;50[[-40;-30[%
Dépenses publicitaires radiophoniques (en M€)	[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[-20;-10[%

Source : France Pub.

Évolution (2007-2019) des dépenses publicitaires en direction des autres supports médias

	Dijon	Besançon	Montbéliard	Belfort	Chalon-sur-Saône	Macon	Nevers
Presse	[-60;-50[%	[-70;-60[%	[-80;-70[%	[-80;-70[%	[-80;-70[%	[-70;-60[%	[-70;-60[%
Affichage	[+50;+60[%	[+50;+60[%	[+10;+20[%	[-20;-10[%	[-5;0[%	[+50;+60[%	[+10;+20[%
TV/Cinéma	[-40;-30[%	[-20;-10[%	[-40;-30[%	[-40;-30[%	[-50;-40[%	[-20;-10[%	[-40;-30[%
Internet	-	-	-	-	-	-	-

Source : France Pub.



3. L'appel aux candidatures FM faisant l'objet de la présente consultation

3.1. L'historique des appels partiels aux candidatures depuis le dernier appel général

Le précédent appel général dans le ressort du CTA de Dijon a été lancé par le CSA par décision n° 2007-59 du 13 février 2007. Il portait sur un total de 176 fréquences FM (hors fréquences ayant fait l'objet d'une réservation prioritaire au bénéfice de Radio France), dont 77 nouvelles fréquences dégagées dans le cadre des travaux d'optimisation du spectre menés par le Conseil. Les autorisations d'émettre, délivrées le 15 janvier 2008, sont entrées en vigueur le 17 janvier 2008 et arriveront définitivement à échéance le 16 janvier 2023.

Depuis le dernier appel général, six appels partiels ont été lancés, dont certains avec des recherches de fréquences.

Appel partiel (numéro et date)	Fréquences mises en appel ⁸		Délivrance des autorisations (date)	Échéance définitive prévisionnelle des autorisations ⁹ (date)
	Total	Dont nouvelles fréquences		
Décision n° 2009-161 du 3 mars 2009	12	12	20 octobre 2009	25 novembre 2024
Décision n° 2010-670 du 14 septembre 2010	72	0	19 juillet 2011 et 27 septembre 2011	18 août 2026 et 12 septembre 2026
Décision n° 2012-322 du 15 mai 2012 modifiée par décision n° 2012-400 du 12 juin 2012	14	8	3 avril 2013	15 avril 2028
Décision n° 2015-198 du 13 mai 2015	41 (40 dans le ressort du CTA de Dijon)	0	15 mars 2017	29 mars 2032
Décision n° 2016-479 du 1 ^{er} juin 2016	3	0	26 juillet 2017	31 août 2032
Décision n° 2019-627 du 11 décembre 2019 (dans le ressort de six CTA)	16 (4 dans le ressort du CTA de Dijon)	1 (1 dans le ressort du CTA de Dijon)	Prévue en mai 2021	-

⁸ Hors éventuelle réservation prioritaire au bénéfice de Radio France en application de l'article 26 de la loi de 1986.

⁹ Hors échéance différente du fait d'une contrainte de programme ou éventuelle prorogation d'autorisation en application de l'article 29-1 de la loi de 1986.



3.2. Fréquences susceptibles d'être concernées par le futur appel aux candidatures

Les autorisations relatives à 148 fréquences FM concernant 37 zones FM¹⁰ arriveront définitivement à échéance le 16 janvier 2023 dans le ressort du CTA de Dijon.

En outre, deux fréquences planifiées dans le ressort des CTA de Poitiers (zone de Saint-Amand-Montrond) et Clermont-Ferrand (zone de Moulins) sont susceptibles de figurer dans cet appel, du fait de contraintes de programme avec des fréquences du CTA de Dijon.

Enfin, six fréquences dont les autorisations arriveront définitivement à échéance le 22 août 2021 (zones de Châtillon-sur-Seine, Montbard, Semur-en-Auxois et Tonnerre) et 12 juillet 2022 (zones d'Avallon et Montbard) pourraient également faire l'objet de l'appel.

Au total, le futur appel pourrait porter sur 156 fréquences FM réparties dans 39 zones.

¹⁰ Voir détail en annexe 1.



Département	Zone	Population		Nombre de fréquences actuellement attribuées aux radios privées	% total population CTA Dijon	
		Nombre d'habitants	% total population CTA Dijon		Nombre de fréquences dont l'autorisation arrive à échéance	Nombre de fréquences en appel / nombre de fréquences du paysage actuel (en %)
21	Arnay-le-Duc	1 425	0,05 %	2	0	0,0 %
21	Beaune	21 031	0,75 %	4	2	50,0 %
21	Châtillon-sur-Seine	5 373	0,19 %	5	3	60,0 %
21	Dijon	245 875	8,75 %	21	11	52,3 %
21	Montbard	5 484	0,20 %	12	11	91,6 %
21	Semur-en-Auxois	4 139	0,15 %	1	1	100 %
25	Besançon	137 837	4,9 %	20	11	55,0 %
25	Déservillers	339	0,01 %	1	1	100 %
25	Frasne	1 936	0,06 %	1	1	100 %
25	Isle-sur-le-Doubs	3 373	0,12 %	1	0	0,0 %
25	Maîche	4 478	0,16 %	3	0	0,0 %
25	Montbéliard	112 634	4,01 %	11	8	72,7 %
25	Morteau	10 035	0,36 %	3	2	66,6 %
25	Ornans	4 413	0,16 %	1	1	100 %
25	Pierrefontaine-les-Varans	1 421	0,05 %	1	1	100 %
25	Pontarlier	22 022	0,78 %	5	3	60,0 %
25	Villers-le-Lac	4 985	0,18 %	1	1	100 %
39	Champagnole	9 902	0,35 %	2	1	50,0 %
39	Dole	30 365	1,08 %	6	3	50,0 %
39	Lons-le-Saunier	26 692	0,95 %	13	6	46,1 %
39	Morez*	7 642	0,27 %	1	1	100 %
39	Poligny	4 047	0,14 %	3	2	66,6 %



Département	Zone	Population		Nombre de fréquences actuellement attribuées aux radios privées	% total population CTA Dijon	
		Nombre d'habitants	% total population CTA Dijon		Nombre de fréquences dont l'autorisation arrive à échéance	Nombre de fréquences en appel / nombre de fréquences du paysage actuel (en %)
39	Saint-Claude	9 897	0,35 %	5	3	60,0 %
39	Saint-Laurent-en-Grandvaux	1 807	0,06 %	2	2	100 %
58	Château-Chinon**	2 512	0,09 %	4	1	25,0 %
58	Clamecy	4 042	0,14 %	2	0	0,0 %
58	Cosne-Cours-sur-Loire	9 874	0,35 %	10	2	20,0 %
58	Decize	7 279	0,26 %	1	0	0,0 %
58	Dornes	1 430	0,05 %	1	0	0,0 %
58	Nevers	59 069	2,1 %	18	8	44,4 %
58	Saint-Honoré-les-Bains	744	0,03 %	1	0	0,0 %
70	Gray	9 509	0,34 %	3	0	0,0 %
70	Jussey	1 613	0,06 %	1	1	100 %
70	Luxeuil-les-Bains	12 225	0,43 %	4	1	25,0 %
70	Ronchamp	2 757	0,1 %	1	0	0,0 %
70	Vesoul	28 500	1,01 %	14	9	64,2 %
71	Autun	13 290	0,47 %	9	6	66,6 %
71	Chalon-sur-Saône	79 506	2,83 %	12	8	66,6 %
71	Charolles	2 785	0,1 %	8	4	50,0 %
71	Digoin	9 956	0,35 %	1	0	0,0 %
71	Gueugnon	6 992	0,25 %	1	0	0,0 %
71	Le Creusot	32 959	1,17 %	11	6	54,5 %
71	Mâcon	60 022	2,13 %	12	2	16,6 %
89	Auxerre	41 849	1,49 %	17	6	35,2 %
89	Avallon	6 572	0,23 %	13	9	69,2 %



Département	Zone	Population		Nombre de fréquences actuellement attribuées aux radios privées	% total population CTA Dijon	
		Nombre d'habitants	% total population CTA Dijon		Nombre de fréquences dont l'autorisation arrive à échéance	Nombre de fréquences en appel / nombre de fréquences du paysage actuel (en %)
89	Cravant***	1 260	0,04 %	1	0	0,0 %
89	Sens	37 810	1,34 %	10	6	60,0 %
89	Tonnerre	5 172	0,18 %	5	3	60,0 %
90	Belfort	80 035	2,85 %	10	7	70,0 %
	Total zones	1 203 747 hab	42,81 %	299	154	51,5 %

Sources : INSEE, recensement de la population 2017, et CSA.

* Commune intégrée à la commune des Hauts de Bienné.

** Communes de Château-Chinon (Ville) et Château-Chinon (Campagne).

*** Commune intégrée à la commune de Deux-Rivières.



Définition des zones de recherche de fréquences

Lors de sa réunion plénière du 16 décembre 2020, le Conseil a adopté la synthèse de la consultation publique sur la gestion du spectre FM en métropole et outre-mer et la feuille de route pour les appels aux candidatures généraux de la période 2021-2026. Il y retient notamment une approche au cas par cas en appliquant un faisceau de critères pour déterminer les zones faisant l'objet de travaux de planification :

- **Critère n° 1 : zones non couvertes en DAB+ à brève échéance, en particulier celles qui souffrent d'un déficit d'offre : les zones de montagne et les zones rurales.**

Les appels aux candidatures en DAB+ du 1^{er} juin 2016 (appel n° 2) et du 18 juillet 2018 (appel n° 5) portent notamment sur plusieurs allotissements locaux et étendus situés dans le périmètre géographique du CTA de Dijon : Mâcon – Cluny, Besançon et Dijon. La délivrance des autorisations issues de ces appels a déjà eu lieu pour Mâcon – Cluny et Dijon et devrait intervenir dans les prochains mois pour un démarrage des émissions en 2022 à Besançon. **Les zones de Mâcon, Dijon et Besançon ne remplissent donc pas le premier critère.**

La feuille de route 2020-2023 sur la poursuite du déploiement du DAB+ prévoit le lancement d'appels aux candidatures locaux en 2021 dans au moins quatre bassins de vie du CTA de Dijon. La délivrance de leurs autorisations n'est pas prévue avant 2023. Ainsi, **on peut considérer que les zones suivantes remplissent le premier critère :**

- DI-01 : Arnay-le-Duc, Autun, Chalon-sur-Saône et Le Creusot ;
- DI-04 : Belfort, l'Isle-sur-le-Doubs, Luxeuil-les-Bains, Montbéliard et Ronchamp ;
- DI-11 : Gray, Gy, Jussey, La Roche-Morey et Vesoul ;
- DI-08 : Château-Chinon, Decize, Dornes, Nevers, Saint-Honoré-les-Bains ;

En outre, cette feuille de route prévoit la mise en appel de l'allotissement Nevers étendu.

En ce qui concerne les multiplex DAB+ métropolitains, l'un d'entre eux a décidé d'inclure Dijon dans sa première phase de déploiement.

Ainsi, le démarrage des émissions DAB+ des autres bassins de vie du CTA de Dijon est prévu à l'horizon 2025. **Toutes les zones FM, à l'exception des trois zones précitées, remplissent donc ce premier critère.**



- **Critère n° 2 : zones n'ayant pas bénéficié de travaux de planification FM depuis le dernier appel général, en particulier au cours des dix dernières années.**

Les dernières planifications de fréquences FM ont eu lieu :

- en 2009, sur huit zones : Auxerre, Chalon-sur-Saône, Cosne-Cours-sur-Loire, Dole, Le Creusot, Mâcon, Montbéliard et Pontarlier (12 nouvelles fréquences au total) ;
- en 2012, sur cinq zones : Morteau, Cosne-Cours-sur-Loire, Decize, Maîche et Pontarlier (8 nouvelles fréquences au total).

Ces treize zones FM ne donneront par conséquent pas lieu à des recherches de fréquences.

On relèvera en revanche que Dijon, principale agglomération du CTA, n'a pas fait l'objet de recherche de fréquences depuis le dernier appel général. Enfin, dans sa feuille de route FM, le Conseil a indiqué que certains grands bassins de vie traités plus récemment pourraient être réexaminés si des possibilités sérieuses de dégager de nouvelles fréquences ont été identifiées sans pouvoir être finalisées. Tel est notamment le cas de Besançon.

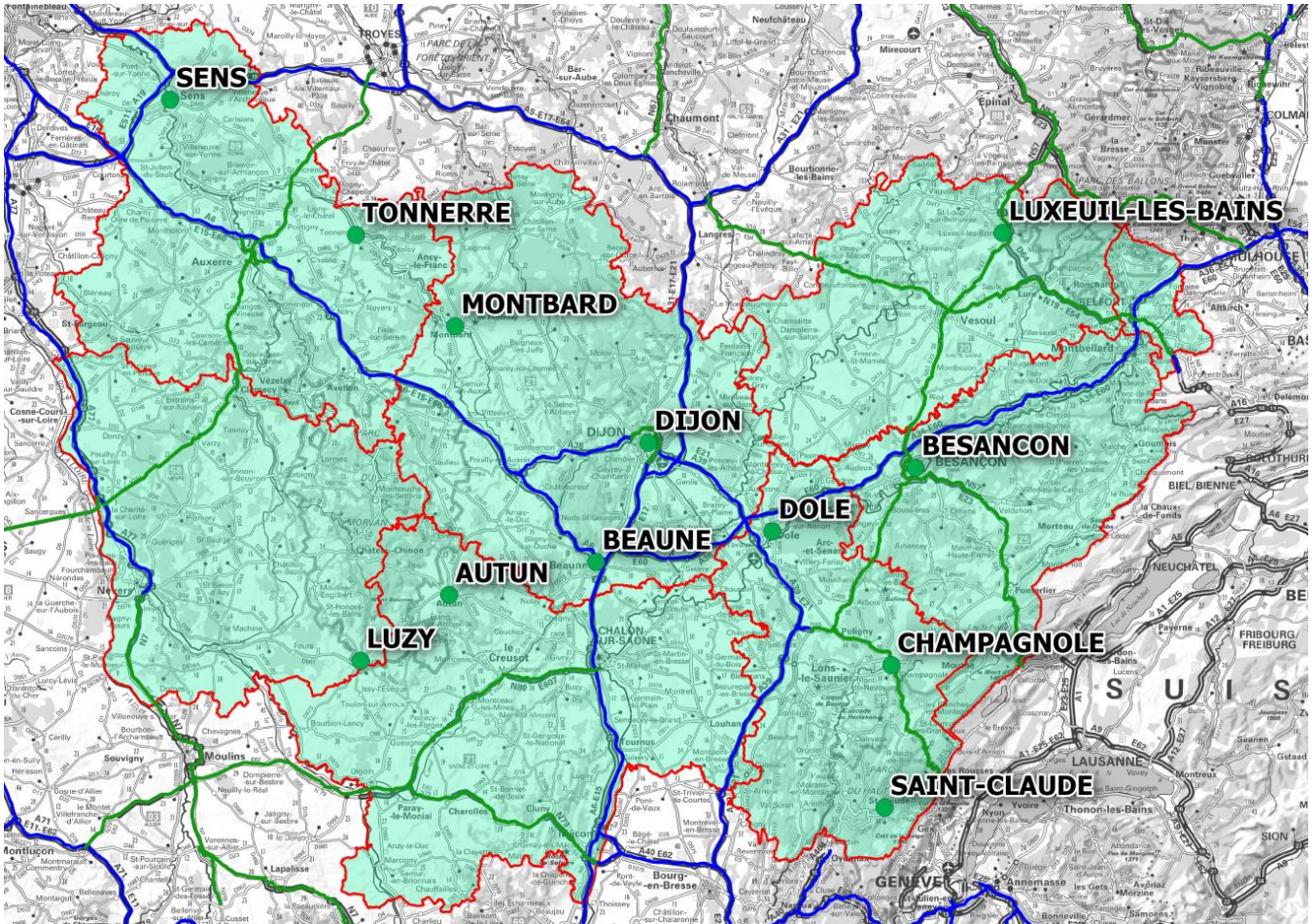
- **Critère n° 3 : zones où l'offre de programmes FM est manifestement moins importante que dans d'autres bassins de vie comparables.**

Ce critère conduit à identifier plusieurs zones où l'offre est relativement faible : tel est le cas notamment d'Autun (71), Beaune (21), Champagnole (39), Dole (39), Luxeuil-les-Bains (70), Luzy (58), Montbard (21), Saint-Claude (39), Sens (89) et Tonnerre (89). Certaines de ces communes font partie de zones de montagne, auxquelles le Conseil a indiqué qu'il entendait apporter une attention particulière.

Compte tenu des éléments évoqués *supra*, et du caractère limité de l'étendue des travaux de planification pouvant être menés dans le temps imparti pour le calendrier des appels généraux, **il est proposé de procéder à des recherches dans les douze zones suivantes : Autun (71), Beaune (21), Besançon (25), Champagnole (39), Dijon (21), Dole (39), Luxeuil-les-Bains (70), Luzy (58), Montbard (21), Saint-Claude (39), Sens (89) et Tonnerre (89).**



Ces différentes zones sont représentées sur la carte ci-dessous :





Questionnaire

1. Question sur l'équilibre du marché

Les marchés locaux sont-ils susceptibles d'être modifiés de manière importante par la délivrance de nouvelles autorisations ? Existe-t-il des zones fragiles sur le plan publicitaire et quelles pourraient être les dispositions à prendre par le CSA pour ne pas les déséquilibrer ?

2. Question sur la liste des zones de recherche

2.a En considérant les critères définis par le Conseil pour la définition des zones objets des futurs travaux de planification, avez-vous des commentaires sur la liste des douze zones proposées par le Conseil :

- **Autun (71) ;**
- **Beaune (21) ;**
- **Besançon (25) ;**
- **Champagnole (39) ;**
- **Dijon (21) ;**
- **Dole (39) ;**
- **Luxeuil-les-Bains (70) ;**
- **Luzy (58) ;**
- **Montbard (21) ;**
- **Saint-Claude (39) ;**
- **Sens (89) ;**
- **Tonnerre (89).**

2.b Compte tenu des contraintes calendaires, et en justifiant le cas échéant ces propositions au regard des critères énoncés *supra*, estimez-vous que les travaux de recherche pourraient porter sur d'autres zones ?

Modalités des contributions techniques

Dans un souci d'échange avec les opérateurs, ces derniers peuvent, s'ils le souhaitent, soumettre toute contribution technique qu'ils jugeraient utile sur les zones proposées par le Conseil (*cf.* p. **Erreur ! Signet non défini.** et question 2.a).

Ils peuvent également soumettre des contributions techniques relatives aux zones figurant dans leur réponse à la question 2.b, dûment justifiée au regard des critères précédemment énoncés.



Quelle que soit la zone du CTA de Dijon auxquelles elles se rapportent, les contributions techniques doivent être soumises au plus tard le 14 juin 2021. Elles doivent être accompagnées du formulaire intitulé « Contribution FM 2021-2026 FICHE TECHNIQUE », disponible sur le site internet du Conseil, dûment rempli.

Ainsi que précisé [précédemment](#), le CSA arrêtera une liste de zones dans lesquelles il effectuera des recherches au regard des réponses reçues. Les contributions techniques se rapportant aux zones figurant dans cette liste seront étudiées : en fonction des résultats de l'instruction, les fréquences ainsi proposées pourront être intégrées à la maquette du plan de fréquences. Les contributions ne se rapportant pas à ces zones ne seront pas étudiées.



Annexe 1 : Liste des fréquences dont les autorisations arriveront à échéance le 16 janvier 2023

(liste arrêtée au 28 avril 2021)

Zone	Fréquence	Service actuellement autorisé sur la fréquence	Catégorie	Contrainte de programmes
Autun	90,6 MHz	Radio Espérance Paray-le-Monial	A	
Autun	92,7 MHz	Vibration	B	
Autun	96,1 MHz	RTL 2	D	Lons-le-Saunier 96,2 MHz
Autun	102,7 MHz	Nostalgie	D	
Autun	106,4 MHz	Europe 1	E	
Autun	95 MHz	RTL	E	
Auxerre	99,9 MHz	Radio Nord Bourgogne	A	
Auxerre	104 MHz	Radio Star Bourgogne	B	
Auxerre	87,6 MHz	Jazz Radio	D	
Auxerre	101,8 MHz	NRJ	D	Tonnerre 101,9 MHz
Auxerre	96,6 MHz	Europe 1	E	
Auxerre	104,8 MHz	RMC	E	
Avallon	105,2 MHz	Radio Avallon	A	
Avallon	106 MHz**	Plein Cœur	B	
Avallon	90,8 MHz	Virgin Radio	D	
Avallon	97,6 MHz	RFM	D	
Avallon	93,2 MHz	Rire et Chansons	D	
Avallon	104,6 MHz	Chérie FM	D	
Avallon	100,6 MHz	NRJ	D	
Avallon	106,4 MHz	Europe 1	E	
Avallon	102,1 MHz	RMC	E	



Zone	Fréquence	Service actuellement autorisé sur la fréquence	Catégorie	Contrainte de programmes
Beaune	102 MHz	RCF en Bourgogne	A	
Beaune	99,9 MHz	Fréquence Plus	B	
Belfort	88,4 MHz	RCF Besançon	A	Montbéliard 88,3 MHz
Belfort	93,4 MHz	RTL 2 Belfort-Montbéliard	C	Montbéliard 93,4 MHz
Belfort	98,4 MHz	Virgin Radio Franche-Comté	C	Vesoul 98,5 MHz
Belfort	93,9 MHz	Radio Classique	D	Montbéliard 93,9 MHz
Belfort	97,3 MHz	Skyrock	D	Montbéliard 97,3 MHz
Belfort	95,1 MHz	Europe 1	E	Montbéliard 95,1 MHz
Belfort	103,2 MHz	RTL	E	
Besançon	87,6 MHz	RCF Besançon	A	
Besançon	96,9 MHz	Radio Bip	A	
Besançon	101,8 MHz	Radio Sud Besançon	A	
Besançon	94,2 MHz	Radio Classique	D	
Besançon	90,6 MHz	Fun Radio	D	
Besançon	106 MHz	RTL 2	D	
Besançon	98,1 MHz	RFM	D	Vesoul 98 MHz
Besançon	92 MHz	Radio FG	D	
Besançon	92,4 MHz	Jazz Radio	D	
Besançon	104,9 MHz	Europe 1	E	
Besançon	104 MHz	RTL	E	Vesoul 104 MHz
Chalon-sur-Saône	88,3 MHz	RCF en Bourgogne	A	Dijon 88,3 MHz
Chalon-sur-Saône	105,9 MHz	Radio Prévert	A	
Chalon-sur-Saône	94 MHz	Fréquence Plus	B	
Chalon-sur-Saône	97,8 MHz	Virgin Radio Bourgogne	C	



Zone	Fréquence	Service actuellement autorisé sur la fréquence	Catégorie	Contrainte de programmes
Chalon-sur-Saône	91,9 MHz	NRJ Saône-et-Loire	C	
Chalon-sur-Saône	102,4 MHz	Chérie FM Saône-et-Loire	C	
Chalon-sur-Saône	99,7 MHz	RFM	D	Dijon 99,6 MHz
Chalon-sur-Saône	106,7 MHz	Europe 1	E	
Champagnole	101,6 MHz	RCF Jura	A	
Charolles	106,2 MHz	Radio Espérance Paray-le-Monial	A	
Charolles	92,2 MHz	Radio Cactus	A	
Charolles	102,1 MHz	NRJ	D	
Charolles	99,4 MHz	Europe 1	E	
Château-Chinon	95,8 MHz	Fréquence Morvan	A	
Châtillon-sur-Seine	106,6 MHz	RCF en Bourgogne	A	
Châtillon-sur-Seine	89,9 MHz*	Radio Star Bourgogne	B	
Châtillon-sur-Seine	101,9 MHz	NRJ	D	Tonnerre 101,9 MHz
Cosne-Cours-sur-Loire	93,6 MHz	Radio Numéro 1	B	
Cosne-Cours-sur-Loire	94,3 MHz	RTL	E	Sens 94,3 MHz
Déservillers	99,8 MHz	Villages FM	A	
Dijon	88,3 MHz	RCF en Bourgogne	A	Chalon-sur-Saône 88,3 MHz
Dijon	97,1 MHz	Radio Shalom Dijon	A	
Dijon	92,2 MHz	Radio Dijon Campus	A	
Dijon	100 MHz	Radio Cultures Dijon	A	
Dijon	101,6 MHz	K6 FM	B	
Dijon	102,5 MHz	Chérie FM Dijon	C	
Dijon	99,6 MHz	RFM	D	Chalon-sur-Saône 99,7 MHz
Dijon	105,1 MHz	France Maghreb 2	D	



Zone	Fréquence	Service actuellement autorisé sur la fréquence	Catégorie	Contrainte de programmes
Dijon	100,6 MHz	NRJ	D	
Dijon	104,7 MHz	Europe 1	E	
Dijon	104,2 MHz	RTL	E	
Dole	103,2 MHz	RCF Jura	A	
Dole	92,6 MHz	Fréquence Plus	B	
Dole	105,4 MHz	RFM	D	
Frasne	107,4 MHz	Villages FM	A	
Jussey	95,2 MHz	Europe 1	E	
Le Creusot	89,9 MHz	Radio Espérance Paray-le-Monial	A	
Le Creusot	104,5 MHz	NRJ Saône-et-Loire	C	
Le Creusot	100 MHz	Chérie FM Saône-et-Loire	C	
Le Creusot	107,5 MHz	M Radio	D	
Le Creusot	107,9 MHz	Europe 1	E	
Le Creusot	105,7 MHz	RTL	E	
Lons-le-Saunier	92,8 MHz	Radio Bresse	A	
Lons-le-Saunier	95,6 MHz	RCF Jura	A	
Lons-le-Saunier	106,5 MHz	RCF Jura	A	
Lons-le-Saunier	105,2 MHz	Chérie FM Saône-et-Loire	C	
Lons-le-Saunier	96,2 MHz	RTL 2	D	Autun 96,1 MHz
Lons-le-Saunier	92,4 MHz	RTL	E	
Luxeuil-les-Bains	105 MHz	Nostalgie	D	
Mâcon	104,8 MHz	Aléo	A	
Mâcon	99,4 MHz	Chérie FM Villefranche- sur-Saône	C	
Montbard	92,3 MHz	Auxois FM	A	



Zone	Fréquence	Service actuellement autorisé sur la fréquence	Catégorie	Contrainte de programmes
Montbard	104,3 MHz	RCF en Bourgogne	A	
Montbard	107 MHz**	Plein Cœur	B	
Montbard	107,5 MHz*	Radio Star Bourgogne	B	
Montbard	96,9 MHz	Fun Radio Bourgogne	C	
Montbard	93,6 MHz	Virgin Radio	D	
Montbard	96,2 MHz	Skyrock	D	
Montbard	89,2 MHz	Nostalgie	D	
Montbard	102,3 MHz	NRJ	D	
Montbard	101,5 MHz	Europe 1	E	
Montbard	98,3 MHz	RTL	E	
Montbéliard	90,9 MHz	Oméga Média	A	
Montbéliard	99,2 MHz	Radio Amitié	A	
Montbéliard	93,4 MHz	RTL 2 Belfort-Montbéliard	C	Belfort 93,4 MHz
Montbéliard	93,9 MHz	Radio Classique	D	Belfort 93,9 MHz
Montbéliard	97,3 MHz	Skyrock	D	Belfort 97,3 MHz
Montbéliard	96,6 MHz	Nostalgie	D	
Montbéliard	95,1 MHz	Europe 1	E	Belfort 95,1 MHz
Montbéliard	88,3 MHz	RCF Besançon	A	Belfort 88,4 MHz
Morez	97,1 MHz	RCF Jura	A	
Morteau	99,1 MHz***	Plein Air	B	
Morteau	98,3 MHz	Europe 1	E	Pontarlier 98,2 MHz
Moulins (CTA de Clermont-Ferrand)	96,1 MHz	Rire et Chansons	D	Nevers 96,1 MHz Saint-Amand-Montrond 96,1 MHz (CTA de Poitiers)
Nevers	99 MHz	Nevers FM	A	
Nevers	100,8 MHz	Vibration	B	



Zone	Fréquence	Service actuellement autorisé sur la fréquence	Catégorie	Contrainte de programmes
Nevers	107,4 MHz	M Radio	D	
Nevers	101,5 MHz	RFM	D	
Nevers	96,1 MHz	Rire et Chansons	D	Moulins 96,1 MHz (CTA de Clermont-Ferrand) Saint-Amand-Montrond 96,1 MHz (CTA de Poitiers)
Nevers	104,6 MHz	Europe 1	E	
Nevers	107,9 MHz	RMC	E	
Nevers	102,3 MHz	RTL	E	
Ornans	105,1 MHz	Villages FM	A	
Pierrefontaine-les-Varans	95,4 MHz	Radio Collège Pergaud	A	
Poligny	95,2 MHz	Fréquence Plus	B	
Poligny	90,1 MHz	Europe 1	E	
Pontarlier	94 MHz	RCF Besançon	A	
Pontarlier	96,3 MHz	Plein Air	B	
Pontarlier	98,2 MHz	Europe 1	E	Morteau 98,3 MHz
Saint-Amand-Montrond (CTA de Poitiers)	96,1 MHz	Rire et Chansons	D	Nevers 96,1 MHz Moulins 96,1 MHz (CTA de Clermont-Ferrand)
Saint-Claude	89,2 MHz	RCF Jura	A	
Saint-Claude	88,3 MHz	Fréquence Plus	B	
Saint-Claude	90,9 MHz	NRJ	D	
Saint-Laurent-en-Grandvaux	90,3 MHz	Fréquence Plus	B	
Saint-Laurent-en-Grandvaux	99 MHz	Plein Air	B	
Semur-en-Auxois	100,1 MHz*	Radio Star Bourgogne	B	
Sens	90,1 MHz	Radio Stolliahc	A	
Sens	97,2 MHz	Radio Nord Bourgogne	A	



Zone	Fréquence	Service actuellement autorisé sur la fréquence	Catégorie	Contrainte de programmes
Sens	95,1 MHz	Vibration	B	
Sens	91 MHz	Fun Radio	D	
Sens	105,3 MHz	RTL 2	D	
Sens	94,3 MHz	RTL	E	Cosne-Cours-sur-Loire 94,3 MHz
Tonnerre	105 MHz*	Radio Star Bourgogne	B	Troyes 105,1 MHz (CTA de Nancy)
Tonnerre	103 MHz	Fun Radio Bourgogne	C	
Tonnerre	101,9 MHz	NRJ	D	Auxerre 101,8 MHz Châtillon-sur-Seine 101,9 MHz
Vesoul	91,3 MHz	Fréquence Amitié Vesoul	A	
Vesoul	88 MHz	RCF Besançon	A	
Vesoul	103,4 MHz	Vintage	A	
Vesoul	107,5 MHz	Plein Cœur	B	
Vesoul	98,5 MHz	Virgin Radio Franche-Comté	C	Belfort 98,4 MHz
Vesoul	98 MHz	RFM	D	Besançon 98,1 MHz
Vesoul	105,7 MHz	Nostalgie	D	
Vesoul	107,9 MHz	Europe 1	E	
Vesoul	104 MHz	RTL	E	Besançon 104 MHz
Villers-le-Lac	105 MHz	Radio Nord Bourgogne	A	

* Échéance de l'autorisation : 22 août 2021.

** Échéance de l'autorisation : 12 juillet 2022.

*** Fréquence à laquelle est rattaché un réémetteur de confort.



Annexe 2 : Données à caractère personnel traitées dans le cadre de la consultation publique préalable au lancement d'un appel aux candidatures en FM dans le ressort du CTA de Dijon

La consultation publique lancée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) nécessite la mise en œuvre de traitements de données à caractère personnel gérés par le CSA.

Objet du traitement de données

- **Finalités**

Le traitement a pour objet le recueil et l'analyse des retours effectués dans le cadre de la consultation publique.

Il permet au CSA :

- de recueillir et conserver les contributions relatives au lancement d'un appel aux candidatures en FM dans le ressort du CTA de Dijon, en vue de leur analyse ;
- le cas échéant, de contacter leurs auteurs pour approfondir les échanges et/ou pour les tenir informés des suites de la consultation ;
- de réaliser un suivi statistique des contributions reçues.

- **Base légale**

Article 6 (1) e du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Ce traitement de données relève de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le CSA en application de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.

Données traitées

- **Catégories de données traitées**

- Données d'identification (nom, prénom, civilité du contributeur) ;
- Coordonnées (adresse de courrier électronique) ;
- Texte(s) de la ou des contribution(s) ;
- Date et heure de l'envoi de la ou des contribution(s).

- **Source des données**

Ces informations sont directement fournies par le contributeur à la consultation publique.



- **Prise de décision automatisée**

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

Personnes concernées

Les personnes concernées sont toute personne physique ou morale souhaitant participer à la consultation publique qui fait l'objet de la présente annexe.

Destinataires des données

- **Catégories de destinataires**

En fonction de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données :

- les membres du CSA,
- la direction des médias radio du CSA,
- le cas échéant, les autres services du CSA concernés.

- **Transferts des données hors Union européenne**

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

Durée de conservation des données

Les données d'identification et de contact relatives aux personnes concernées sont conservées cinq ans à compter de la date de fin de la consultation publique.

Sécurité

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique de sécurité des systèmes d'information du CSA.

Droits des personnes

Les personnes physiques citées dans les contributions bénéficient vis-à-vis de leurs données personnelles d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, et de limitation.

Pour toute information ou exercice des droits Informatique et Libertés sur les traitements de données personnelles traitées par le CSA, les personnes concernées peuvent contacter son délégué à la protection des données (DPO) en accompagnant leur demande de la copie de leur titre d'identité :



- à l'adresse électronique suivante : dpo@csa.fr
- ou par courrier signé à l'adresse suivante :

Conseil supérieur de l'audiovisuel
À l'attention du délégué à la protection des données
39-43 Quai André Citroën, 75015 Paris

L'autorité administrative compétente en matière de traitement de données à caractère personnel est la CNIL. Celle-ci peut être saisie de réclamations liées à l'utilisation de données à caractère personnel.